



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 029-212901615-20250623-DCM2025_3_3-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIRS : ont donné pouvoir MARTIN Corinne à SIMON Mikaël et KERNEVEZ Marie-Hélène à CASELLINO Mona

EXCUSEES-ABSENTES : CARLIER Morgane, LE BOSSER Olivia

Secrétaire de séance : CARIOU Philippe

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 16
DATE DE LA CONVOCATION : 17 JUIN 2025
DATE D'AFFICHAGE : 18 JUIN 2025

DCM N°2025-3-3

Objet : Groupe scolaire René Tressard : Convention d'occupation des locaux scolaires

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibérations n°2024-1-8 du 26 février 2024 et n°2024-3-13 du 27 juin 2024, le Conseil municipal a approuvé la convention d'occupation des locaux scolaires,

Considérant que l'école maternelle nous a sollicité pour que la sieste des élèves de la classe bilingue se fasse dans les locaux de la MEL du fait que, selon le temps, la température monte rapidement dans les algécos et c'est inconfortable pour les enfants,

Considérant qu'après échanges avec les enseignantes, l'adjointe aux affaires scolaires et les agents de la MEL, un avis favorable a été donné,

Il conviendrait de compléter la convention comme suit :

II – PERIMETRE COMMUNAL MIS A DISPOSITION

- Maison des enfants et des Loisirs (MEL) :
 - Salle des « moyens »
 - Salle de sieste
 - Accès aux sanitaires situés dans le hall d'entrée
 - Ensemble des espaces extérieurs
- Equipements sportifs et de loisirs accessibles au scolaire : Espace sportif Bellevue, terrain principal de football, City Stade, terrain de basket et structures de jeux.

III : MODALITES D'OCCUPATION

Maison des Enfants et des Loisirs à compter du 1^{er} juillet 2025

Il a été décidé que les élèves de la classe Bilingue de l'école maternelle René Tressard feront la sieste dans la salle prévue à cet effet à la MEL.

Durant ce temps de sieste, l'enseignante accueillera les élèves qui ne font pas la sieste dans la salle des « moyens » à partir de 13h20 et jusqu'au lever de la sieste soit jusqu'à 15h30.

Considérant que cette classe à la même destination que les autres salles de classes du groupe scolaire René Tréssard, elle est intégrée dans le PPMS.

Considérant le projet de convention d'occupation des locaux scolaires,
Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- **Approuve la convention d'occupation des locaux scolaires,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
David DEL NERO

